

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2036 relative aux frais de voyage de M. Petit., instituteur

n° 2036

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 novembre 1947

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision du Conseil de santé en date du 27 octobre 1947: Vu la décision n° 119s du 27 octobre 1947. accordant un congé de convalescence à .M. Petit, instituteur.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les frais de voyage de M. Petit, instituteur, titulaire d'un congé de convalescence d'un mois pour en jouir en Ethiopie, sont à la charge du budget local, exercice 1947. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.